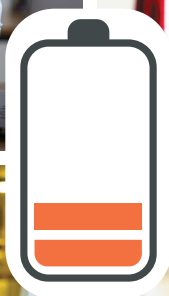


version employeur



> USURE professionnelle

Repérer les signes
Connaître les dispositifs possibles

Agir pour prévenir

www.santetravailessonne.fr



C'est quoi l'usure professionnelle ?

Des manifestations physiques

- ✓ Douleurs
- ✓ Lombalgies
- ✓ Troubles musculo-squelettiques
- ✓ Migraines
- ✓ Maladies professionnelles
- ✓ ...



Des manifestations cognitives

- ✓ Charge mentale
- ✓ Stress
- ✓ Pertes de mémoire
- ✓ Difficultés de concentration
- ✓ Difficultés à résoudre des problèmes
- ✓ ...



Des manifestations psychiques

- ✓ Démotivation
- ✓ Désengagement
- ✓ Souffrance mentale
- ✓ Epuisement professionnel
- ✓ Burn out
- ✓ ...

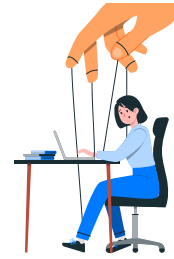


Les causes



Exigences émotionnelles

Confrontation à la souffrance, devoir cacher ses émotions, tensions avec le public ...



Faible autonomie

Rythme de travail imposé, faible latitude dans la prise de décisions, absence de moyens ...



Intensité du travail

Surcharge, objectifs irréalistes, instructions contradictoires...



Sens du travail

Conflit de valeurs, sentiment d'inutilité, manque de reconnaissance ...



Relations au travail

Mauvaise ambiance d'équipe, tensions avec hiérarchie, communication défailante...



Insécurité socio-économique

Craintes pour l'avenir du métier et / ou de la structure, précarité ...



Contraintes physiques

Manutention de charges lourdes, travail répétitif, conditions pénibles...



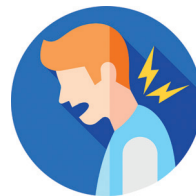
Variables individuelles

Age, genre, état de santé...

Lutter contre l'usure professionnelle, c'est réduire :



les arrêts de travail à répétition



les TMS, accidents de travail et maladies professionnelles



l'épuisement professionnel



l'absentéisme



le turn over



les inaptitudes

Mieux vaut prévenir que guérir

Engager une démarche de prévention de l'usure professionnelle c'est :

✓ **Etre responsable vis-à-vis de la santé et de la sécurité de vos salariés**

(selon l'article L. 4121-1 du Code du travail, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés).

✓ **Repérer les situations d'usure**

✓ **Analyser les causes** (d'après les données sociales, la situation du travail et les parcours professionnels)

✓ **Impliquer l'équipe et solliciter l'expertise de chacun** pour trouver les bonnes solutions (prévenir les impacts du travail, adapter le travail à l'homme et non l'inverse, favoriser le bien-être des travailleurs à leur poste de travail, préparer l'organisation de demain...)

➔ **Vous agissez sur le bien-être de vos salariés**

➔ **Vous réduisez les coûts pour votre entreprise**



Par exemple, vous pouvez :

- optimiser l'ergonomie des postes,
- promouvoir un management bienveillant,
- éviter les tâches répétitives,
- encourager la mobilité et l'évolution internes,
- proposer des formations régulières,
- mettre en place des actions de prévention des risques psychosociaux.



Ce sont des mesures évaluables grâce à :

- ✓ des enquêtes de satisfaction auprès des salariés,
- ✓ des bilans de santé au travail,
- ✓ des indicateurs de performance.



Bon à savoir : des aides financières collectives et individuelles

peuvent être sollicitées auprès de la Cramif (programmes FIPU, TMS PRO) ou de l'AGEFIPH ou du FIPHFP pour les salariés reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

La visite de mi-carrière

Un levier pour la prévention de l'usure professionnelle

Organisée autour du 45^e anniversaire * de vos salariés, cette visite leur permet d'échanger avec un professionnel de la santé au travail sur la poursuite de leur parcours professionnel en tenant compte de leur état de santé.

* Ou à un autre moment si un accord de branche existe.

Ses objectifs :

- ✓ vérifier l'adéquation de l'état de santé de vos salariés avec les postes occupés
- ✓ évaluer les risques de désinsertion professionnelle en fonction de leur parcours professionnel, de leur âge et de leur état de santé.
- ✓ sensibiliser vos salariés aux enjeux du vieillissement au travail et sur la prévention des risques professionnels.



Le médecin du travail peut proposer, par écrit et après échange avec vous et votre salarié, **des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation de son poste de travail.** Il peut aussi l'orienter vers notre cellule PDP ou le pôle social.

En savoir +



Cette visite est réalisée par un médecin du travail ou par un infirmier en santé au travail.



La visite de mi-carrière peut être anticipée et organisée conjointement avec une autre visite deux ans avant l'échéance prévue.

Vous n'avez rien à prévoir :
les convocations de vos salariés sont gérées par notre service.

L'ASTE vous accompagne

Que ce soit pour vous aider à mettre en place une démarche de prévention ou pour intervenir lorsque vos salariés sont en difficulté.



Les ateliers prévention

Séances thématiques d'information et de sensibilisation sur la prévention en entreprise, animées par nos spécialistes.

Destinés aux responsables chefs d'entreprise, membres de CSE, chargés de prévention, délégués du personnel.

Programmes et inscriptions sur notre site internet



Les supports de prévention

Dépliants, box thématiques, fiches pour animer des quart d'heure sécurité, etc.

Téléchargeables librement sur notre site internet



Les interventions en entreprises

Aux côtés de votre médecin du travail, toute une équipe pluridisciplinaire, composée de professionnels spécialisés, peut intervenir sur les lieux de travail pour vous accompagner dans votre politique de prévention des risques professionnels.

Contactez votre centre ASTE pour discuter de votre besoin



La cellule PDP (la CCPME)

Composée d'experts en prévention de la désinsertion professionnelle, elle accompagne les employeurs et leurs salariés confrontés à des problèmes de santé susceptibles de menacer leur emploi.

Vous pouvez signaler un risque de désinsertion professionnelle directement sur notre site internet, il sera transmis à notre contact PDP.